



 **Kathleen Juneau Roy, GFA**

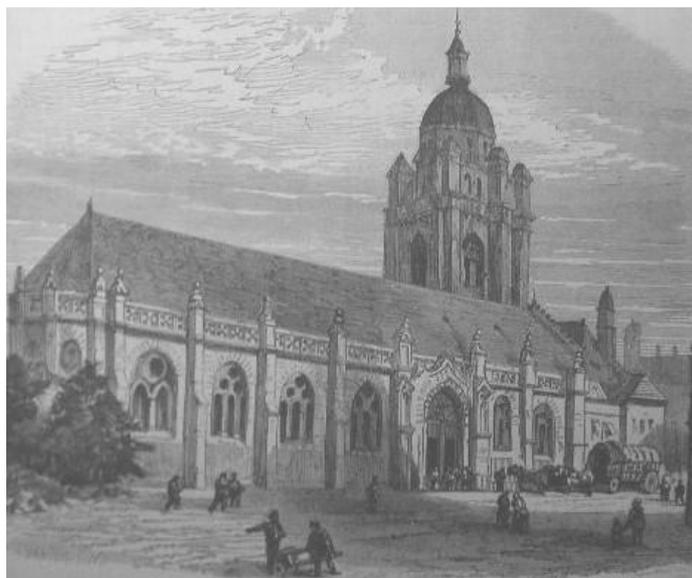
Il était une fois, Gentilly !

Le texte suivant, présenté par Kathleen Juneau Roy, est le troisième d'une série d'articles nous faisant revivre pas à pas la vie et les événements de ceux qui ont fait de Gentilly ce qu'il est aujourd'hui. De ses tout débuts, au premier moulin, premier hôtel, première station-service, etc. Nous verrons vivre et se développer Gentilly ! Un voyage dans le temps, un récit d'aventures...

3. Pierre Lefebvre

C'est apparemment par un monsieur l'abbé P-A. Gaulier, ancien curé demeurant à Mortagne-au-Perche, que l'acte suivant aurait été relevé au registre de la paroisse en 1899. Le voici :

« Le dimanche 22 octobre 1623, dans l'église de Mortagne, au Perche, a été baptisé Pierre Lefebvre, fils de Julien Lefebvre et de Magdeleine Esrable, ses père et mère. Le parrain a été noble homme maistre Pierre Catinat, conseiller du roi, avocat au Parlement de Paris, et sieur de la Fauconnerie. La marraine, demoiselle Louise Chouet, tous deux de la paroisse de Saint-Jean, de la ville de Mortagne. »

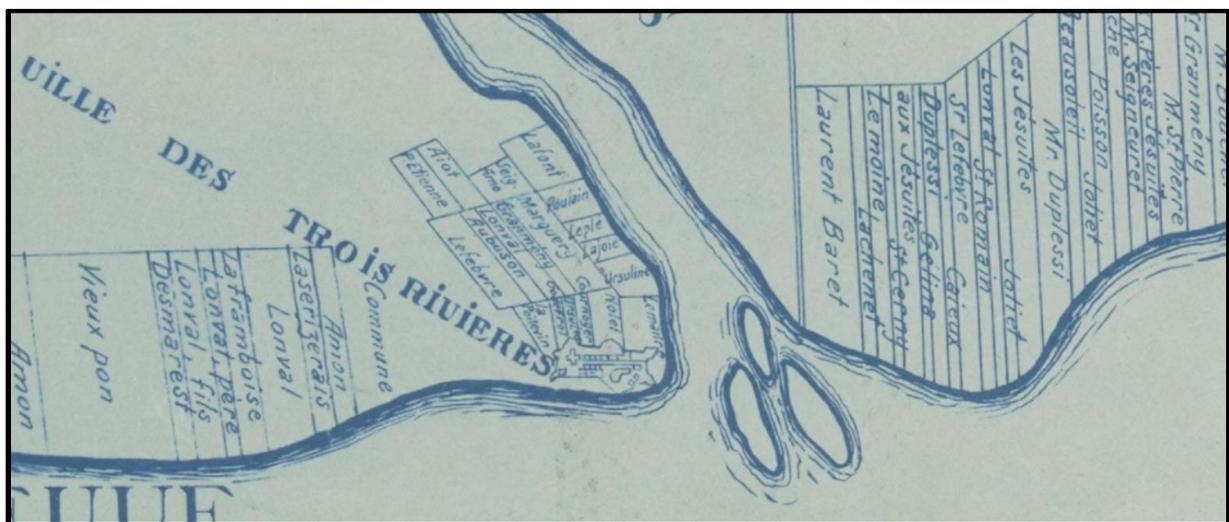


Église St-Jean, Mortagne en Perche, France

Si on en juge par le pedigree de son parrain, Pierre Lefebvre devait certainement appartenir à une famille assez notable de Mortagne. On croit qu'il serait arrivé en Nouvelle-France vers 1641.

La toute première fois où l'on fait mention de Pierre Lefebvre en Nouvelle-France, c'est à Trois-Rivières en avril 1643, alors qu'il comparaît en cour pour témoigner dans une affaire de coups et blessures. La querelle implique les frères Leneuf, Michel sieur du Hérisson et Jacques sieur de la Poterie ainsi qu'un dénommé Guillaume Isabel. Les Leneuf sont accusés de sévices à l'endroit du dit Isabel.

On sait par ailleurs que c'est en 1644 qu'il épouse Jeanne Aunois. Plusieurs généalogistes la croient d'origine amérindienne, mais nous n'avons toujours aucune preuve pour étayer cette affirmation. Au mois d'août de la même année, Pierre achète une terre du gouverneur de Montmagny qui, selon l'historien Marcel Trudel serait un lot de 30 acres. Il serait bordé par les héritiers d'Étienne Vien d'une part, par l'ancêtre Jacques Aubuchon dit le Loyal d'une autre et pour terminer, par des Indiens.



Au centre : Concession Lefebvre.

Le 12 janvier 1647, Pierre et Jeanne demeurent toujours à Trois-Rivières lorsque leur fils aîné voit le jour. Ils le nomment Jacques, du nom de son parrain, nul autre que Jacques Leneuf sieur de la Poterie. L'épouse de celui-ci, Marie Marguerite, signe en tant que marraine.

En Avril 1647, la Compagnie de la Nouvelle-France considère Pierre Lefebvre comme un membre de la classe supérieure. Non pas comme un «seigneur» mais à tout le moins comme un grand propriétaire terrien. Le 16 avril de cette année, la Compagnie lui accorde un terrain d'un quart de lieue de front sur le fleuve et de deux lieues de profondeur, à la charge d'un denier de cens pour chaque arpent qui deviendra en valeur, c'est-à-dire en culture. Elle lui concède aussi, tout comme à Nicolas Marsolet un morceau de terre à l'embouchure de la rivière Gentilly. Le domaine de Marsolet est situé juste à côté de celui de Lefebvre qui lui a été concédé en tant que fief et seigneurie.

En juin, toujours de l'an 1647, le gouverneur de Montmagny concède à 4 colonisateurs une île connue sous le nom de «l'île du Mélieu». Cette île, nommée plus tard l'île St-Christophe, est d'une superficie de 48 arpents carrés. Ces colonisateurs sont

Guillaume Pépin, Guillaume Isabel (eh oui, le même que dans la poursuite en cours citée plus haut), Pierre Lefebvre et Sébastien Dodier. Il est entendu par les parties que la terre doit être mise en état pour la culture en dedans d'un an. Lorsque Charles Jacques Huault de Montmagny est remplacé en tant que gouverneur en 1648, la concession devient invalide. En 1654 la terre est remise aux Jésuites.

Il est indéniable que les Leneuf ne tiennent pas du tout rigueur à Pierre de son témoignage dans l'affaire «Isabelle». Non seulement Jacques est-il le parrain de leur fils aîné, mais voilà que Pierre signe comme témoin au mariage de la fille de Michel Leneuf Sieur du Hérisson. Anne du Hérisson et son mari Antoine Desrosiers seront d'ailleurs les voisins de Pierre et de Jeanne à Pointe-du-Lac quelque dix années plus tard.

La date du 4 juillet 1648 revêt un caractère très particulier. En effet, c'est durant cette journée du 4 juillet, alors que Pierre chassait avec un neveu de Jacques Leneuf de la Poterie, que nos deux chasseurs furent enlevés par des Iroquois.



Le Bourg des Trois-Rivières

<http://www.lesabord.qc.ca/bourg/> (Aller voir ce site, c'est exceptionnel!)

Ils échappèrent heureusement à la mort et furent libérés, mais non sans avoir été torturés, notamment en se faisant arracher quelques ongles. Pierre ne fut prisonnier que quelques mois fort heureusement. Il revint au mois de novembre de la même année. Le père Jérôme Lalemant, dans le journal des Jésuites du 4 juillet 1648, raconte la capture par les Iroquois de nos deux comparses. La voici :

« Le lendemain, quatrième du mesme mois de juillet, un Algonquin ayant découverts la piste de l'ennemy, en donna advis à Monsieur de la Poterie, qui en fit advertir les habitants par le tocsin et par une volée de canon, signal ordinaire pour se tenir sur ses gardes ; cinq Hurons plus proches du lieu où les ennemis estoient déjà aux prises avec deux de nos François qui gardoient du bestial, coururent aux voix et aux clameurs des combattants, ils se joignent avec eux, soustenant l'effort de plus de quatre-vingts hommes. A ce bruit on envoye par eau

Le Maître ladite somme de quatorze cents livres à ladite église lorsque la bâtisse en serait encommencée (sic) et que le Conseil en aurait ordonné tant pour le principal que pour la rente. Il soit dit attendu que le bois est équarri et prêt à mettre en œuvre pour la bâtisse de ladite église, que lesdits sieurs seront contraints un seul pour le tout conformément à leur obligation payer et remettre ladite somme de quatorze cents livres... Le Conseil a prié Monsieur le gouverneur et monsieur l'Évêque de faire droit sur ladite requête lorsqu'ils seront arrivés au dit lieu des Trois-Rivières.

Le 19 novembre 1665, Pierre fonde même une messe perpétuelle au Cap-de-la-Madeleine où il cultive une terre tout en demeurant en ville.

Les années passent et le 30 janvier 1666 le père Fremin, économe des Jésuites, lui octroie lui aussi une terre de 2 acres. Cette propriété fait face à la rivière et est située dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. C'est à cet endroit que les Lefebvre vont vivre dorénavant.

La famille Lefebvre est recensée en 1666 et 1667 à Trois-Rivières où Pierre Lefebvre y est considéré comme un « habitant » c'est-à-dire un « paysan propriétaire ».

Pierre Lefebvre	50	Habitant
Jeanne Aubois	45	sa femme
Jacques Lefebvre	19	filz
Michel Lefebvre	12	filz
Ignace Lefebvre	10	filz
Ange Lefebvre	7	filz
Pierre Lefebvre	5	filz
Noël Charpentier	19	l
Jean Leduc	19	
(Et) Jean Vincouneau	36	domestique

Extrait de : État Général des Habitants Du Canada en 1666.

Les Trois-Rivières

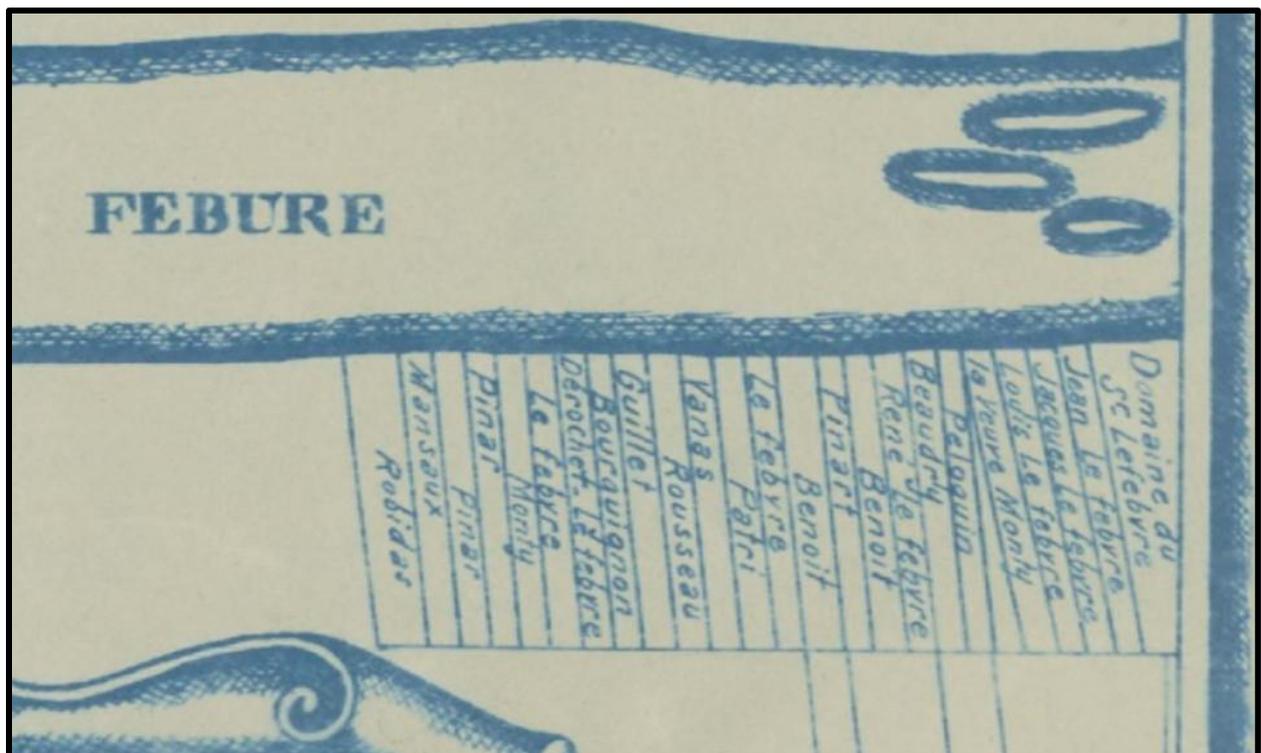
Pierre Lefebvre, 50, habitant ; Jeanne Aubois, 45, sa femme ; Jacques, 19 fils ; Michel, 12, fils ; Ignace, 10, fils ; Ange, 7, fils ; Pierre, 5, fils ; Noël Charpentier, 19 ; Jean Leduc, 19 ; Jean Vincouneau, 36, domestique...(Texte intégral).

Comme on peut le constater, Pierre a encore 5 enfants à la maison en 1666. Il s'avère que la descendance de Pierre et de Jeanne formerait aujourd'hui tout un régiment. Quant aux 3 domestiques, ils s'occupaient de 7 animaux et de 80 acres de terre, ce qui est immense pour l'époque.

Le 20 janvier 1668, il distribue tous ses avoirs entre ses 7 enfants, Jacques, Michel, Ignace, Ange, Pierre, Catherine et Élisabeth. On sait que durant l'été de 1668, Pierre mit toutes ses affaires bien à l'ordre. Le 1^{er} juillet, il donne le fief de Gentilly à son gendre, Félix Thunaye dit Dufresne, un «maistre-chirurgien». C'est de cette façon que l'on nommait les médecins à cette époque. Félix travaillait au Cap-de-la-Madeleine à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Pitié fondé par Michel Pelletier Sieur de La Prade. En juillet, toujours de l'an 1668, Pierre aurait été très souffrant et confiné dans sa maison du Cap-de-la-Madeleine. Il serait décédé entre les mois de juillet et de novembre 1670. En effet, sa femme est déclarée veuve dans le contrat de mariage de leur fils aîné et futur seigneur de Baie-du-Febvre avec Marie Beaudry, fille du forgeron Urbain Beaudry-Lamarche et de Madeleine Boucher, le 11 novembre 1670 à Trois-Rivières.

Jeanne Aunois, l'épouse de Pierre, vécut jusqu'en 1681 tel que confirmé dans le recensement de Cap-de-la-Madeleine. Elle avait 54 ans et 3 garçons encore à la maison. Michel, Ignace et Pierre. Son fils Jacques se fit donner en 1683, la seigneurie qui porte son nom : Baie du Febvre. Le 2 février 1707, Ange, son frère est nommé notaire pour le roi dans la communauté de Baie-du-Febvre.

Pierre fut un défricheur, un syndic ou conseiller municipal comme on les appelle aujourd'hui. Il fut un constructeur, un surveillant, un marguillier et même parfois un arbitre. La date et le lieu exact de sa mort nous sont inconnus, mais l'empreinte qu'il a laissée sur le développement de cette société naissante est indélébile.



Tiré de la «Carte Du Gouvernement Des Trois-Rivieres Qui Comprend En Descendant Le Fleuve S^t. Laurent Depuis La Sortie Du Lac S^t. Pierre Jusqua S^{te}.Anne. Levee En 1709 Par Les Ordres De Monseigneur Le Comte De Ponchartrain Commandeur Des Ordres Du Roy Ministre Et Secretaire Destat Par Le S^r. Catalogne Lieutenant Des Troupes Et Dressée Par Jean Baptiste Decoüagne».

Baie De Febure, De Droite A Gauche :

Domaine Du Sieur Lefebure

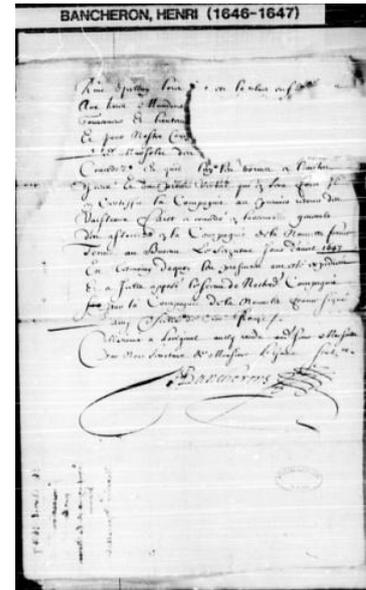
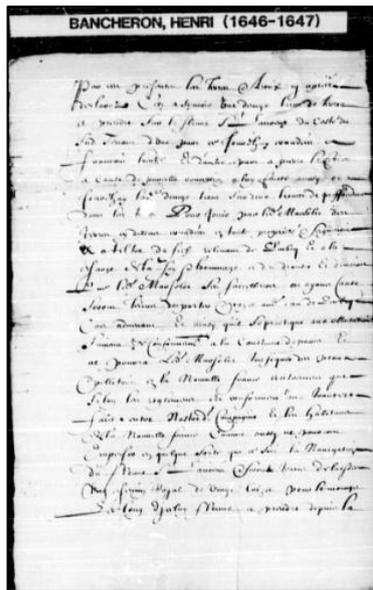
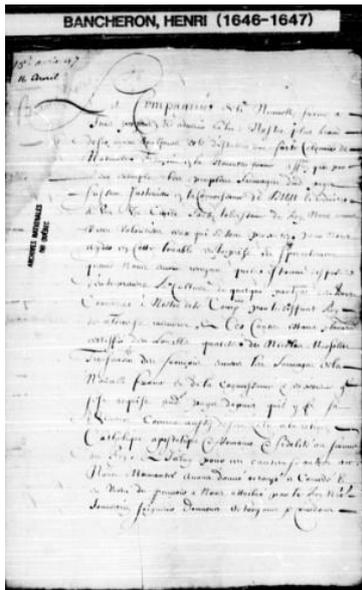
Jean Le Febure, Jacques Le Febure, Louis Le Febure, La Veuve Monty, Peloquin, Beaudry, René Le Febure, Benoit, Pinart, Benoit, Le Febure, Patry, Vanasse, Rousseau, Guillet, Bourguignon, Dérocher-Le Febure, Le Febure, Monty, Pinar, Pinar, Manseau, Robidas.



Ville-Marie, un boug semblable à celui de Trois-Rivières à cette époque de 1642

Acte de concession du 16 avril 1647

Le voici enfin ce fameux acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à monsieur Nicolas Marsolet. Il s'agit d'une seigneurie d'une demi-lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur. Elle se situe sur la rive du fleuve Saint-Laurent du côté sud et entre les concessions de François Hertel et de Pierre Lefebvre. Le notaire Bancherons le rédige le 16 avril 1647.



Les trois feuilles de l'acte de concession du 16 avril 1647 fait à Nicolas Marsollet.

« La Compagnie de la Nouvelle-France à tous présens et advenir salut :
nostre plus grand désir ayant toujours esté d'establiir une forte colonie de
naturels François en la Nouvelle-France afin que par leur exemple les
peuples sauvages du d. pays fussent instruits en la cognoissance de
Dieu et réduits à une vie civile soubz l'obéissance du Roy, Nous avons
reçu volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette
louable entreprise, et spécialement quand nous avons recognu qu'ils
estaiet disposés d'entreprendre la culture de quelque partye des terres
conceddées à nostre dite Comp. Par le deffunt Roy de glorieuse
mémoire, - A ces causes estant plainement certifié des louables qualités
de Nicolas Marsollet, truchement des François envers les Sauvages de
la Nouvelle-France et de la cognoissance et expérience ql. s'est acquise
au d. pays depuis qu'il y ft. Sa demeure comme aussy de son zèle à la
religion catholique, apostolique et romaine et fidélité au service du Roy,
iceluy pour ces causes et d'autres à ce nous mouvants avons, donné,
octroyé et concédé et en vertu du pouvoir à nous attribué par le Roy nre
souverain seigneur donnons, octroyons et concédons par ces présentes
les terres et lieux cy-après déclarés c'est à scavoir une demye lieue de
terre à prendre sur le fleuve St-Laurent, du costé du sud, tenant d'une
part ce jourd'huy accordée à François Hertel et d'autre part à Pierre
Lefebure à cause de pareilles concessions à luy faite aussy ce jourd'huy

la demye lieue sur deux lieues de proffondeur dans les terres pour jouir par le d. Marsolet des terres cy-dessus accordées en toute propriété et seigneurie et à tiltre de fief relevant de Quebecq et à la charge de la foy et hommage et des droits et devoirs que le d. Marsolet ses successeurs ou ayans cause seront tenus de porter et payer au d. lieu de Quebecq cas advenant et ainsy qu'il se pratique aux mutations suivant et conformément à la coustume de Paris et ne pourra le d.s. Marsolet trafiquer des peaux et des pelletries en la Nouvelle-France autrement que selon les reglements et conformément aux traittés faits entre nostre d. Compagnie et les habitants de la Nouvelle-France comme aussy ne pourront empescher en quelque sorte que ne soit la navigation du fleuve St-Laurent seront tenus de laisser un chemin royal de vingt toises pour le moment le long d'iceluy fleuve à prendre depuis la rive d'iceluy.....

*Mandons.....
..... et pour nostre
.....*

..... le d. Marsolet concédés et qu'il luy fera borner et limiter d'iceux et du procès-verbal qui en sera fait il en certifie la Compagnie au premier retour des vaisseaux. Faict et accordé en l'assemblée générale des associés en la Compagnie de la Nouvelle-France tenue au bureau du seiziesme jour d'avril 1647 en tesmoing de quoy les présentes ont esté expédiées et à icelles apposé le sceau de nostre d. Compagnie par la Compagnie de la Nouvelle-France signé Lamy scellé de cire rouge.»

(Texte intégral)

À suivre dans le prochain article :

La naissance d'une seigneurie... Félix Thuny...

Sources

Bibliothèque et Archives Canada : <http://www.collectionscanada.gc.ca>

Bibliothèque et Archives nationales Québec : <https://www.banq.qc.ca>

CGFA, Centre de généalogie francophone d'Amérique : <http://www.genealogie.org>

Douville, Raymond. 1955. *Visages du Vieux Trois-Rivières*. Collection « L'Histoire Régionale » - No 18. Éditions Du Bien Public. Trois-Rivières.

Dubois Lucien, 1935. *Histoire de la Paroisse de Gentilly*. <http://www.ourroots.ca>

Fischer, David Hackett. 2008. *Champlain's Dream*. Simon & Schuster. New York, USA.

Fournier, Philippe. 2004. *Le Nouvelle-France au fil des Édits*. Chronologie reconstituée d'après les principaux édits, ordonnances, arrêts, lois et règlements émis sous le Régime français. Septentrion. Québec.

Jésuites, Les Pères, 1642-1655. *RELATION DES JESUITES CONTENANT CE QUI S'EST PASSE DE PLUS REMARQUABLE DANS LES MISSIONS DES PERES DE LA COMPAGNIE DE JESUS DANS LA NOUVELLE FRANCE*. Volume II, Embrassant les années 1642 à 1655. Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement Canadien. Augustin Côté, Éditeur-Imprimeur près de L'Archevêché.

Année 1647 : Chapitre VIII ; p.36 Le Père Isaac Jogues retourne pour la troisième fois au pays des Hiroquois, où il est mis à mort.

Année 1648 : Chapitre II ; p. 8 De ce qui s'est passé entre les Français et les Sauvages leurs alliez, et les Hiroquois.

Litalien, Raymonde et Vaugeois, Denis. 2004. *Champlain, The Birth Of French America*. Septentrion. McGill-Queen's University Press. Québec, Canada.

PRDH, Le Programme de recherche en démographie historique : <http://www.genealogie.umontreal.ca>

Rivard, Marcelle, 1976. *Gentilly 1676-1976*. Comité de l'Album-souvenir dans le cadre du Tricentenaire de l'Appellation officielle de la seigneurie de GENTILLY.

Sulte, Benjamin. 1931. *Trois-Rivières D'Autrefois*. Mélanges historiques volume 18. Première série. Études éparses et inédites. Édouard Garand. Montréal.

Sulte, Benjamin. 1891. *Pages d'Histoire du Canada*. Granger Frères, Montréal.

Tremblay, Sylvie. *Nicolas Marsolet, un des pionniers habitants de Québec*. Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec, n° 93, 2008, p.56. <http://id.erudit.org/iderudit/6893ac>

Vachon, André. 2000. *Marsolet de Saint-Aignan, Nicolas*. Dictionnaire biographique du Canada en ligne. <http://www.biographi.ca>
